



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 28 janvier 2021

Table des matières

<u>LE GOUVERNEMENT VALIDE DES PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN</u>	<u>3</u>
<u>RELANCE DES ACTEURS CULTURELS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES VIA LEUR DIFFUSION INTERNATIONALE</u>	<u>5</u>
<u>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DE NOUVELLES MESURES D'AIDE À LA RÉUSSITE POUR SOUTENIR LES ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE.....</u>	<u>6</u>
<u>2.285.000 EUROS POUR RENFORCER À NOUVEAU LES SUBSIDES SOCIAUX À DESTINATION DES ÉTUDIANTS</u>	<u>7</u>
<u>LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES SOUTIENT LES DOCTORANTS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE.....</u>	<u>8</u>
<u>1,5 MILLIONS D'EUROS POUR LES CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....</u>	<u>9</u>
<u>ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : 2.145.780 EUROS POUR PERMETTRE L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE</u>	<u>11</u>
<u>UNE NOUVELLE ENVELOPPE DE 3 MILLIONS D'EUROS PORTE À 10 MILLIONS D'EUROS LES MONTANTS DÉGAGÉS POUR SOUTENIR LE SPORT FRANCOPHONE.....</u>	<u>12</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>13</u>

Le Gouvernement valide des projets dans le cadre du plan de relance européen

Comme toute l'Europe et le monde, la Fédération Wallonie-Bruxelles traverse une épreuve sanitaire sans commune mesure. Face à cette situation, le Gouvernement a immédiatement réagi, en soutenant les secteurs en difficulté via la mobilisation et le déploiement d'un fonds d'urgence.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attelé à préparer une nouvelle séquence : celle de la relance. L'Union européenne, à travers son Plan de Relance, donne une chance aux États-membres de transformer cette crise en tremplin pour l'avenir.

Ainsi, les projets proposés par le Gouvernement entendent accompagner les francophones du pays à travers deux axes majeurs : la transition écologique et le numérique.

Pour Pierre-Yves Jeholet : *« Si les deux axes prioritaires profiteront directement aux bénéficiaires concernés, il est évident qu'ils participeront également à la relance directe de l'économie de notre pays puisqu'ils nécessiteront la mobilisation de différents secteurs, pour la plupart non-délocalisables, et créeront une valeur ajoutée indéniable pour nos générations futures. »*

D'abord, plusieurs fiches concernent des investissements massifs dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, grands consommateurs d'énergie.

Ensuite, le Gouvernement entend faire de la crise une opportunité pour accélérer le développement numérique de nos différents types d'enseignement, le but étant que la scolarité et le parcours académique de nos jeunes soient le moins impactés possible par la crise.

Le Plan de relance de la Commission européenne

Pour rappel, les différentes entités ont été invitées à prioriser leurs projets d'investissement, en vue d'aboutir à une sélection comprenant une liste de projets pour un montant total estimé à environ 130% de l'enveloppe disponible pour la Belgique. En effet, la Belgique doit remettre à la Commission Européenne, pour avis, un plan contenant une liste de projets prioritaires dont le coût total estimé s'élève à l'enveloppe totale disponible majorée de 20 à 30%.

L'enveloppe de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été fixée à 495.000.000 €. Il s'agissait donc de prioriser les projets d'investissement de la Fédération pour un maximum de 643.500.000 € (130% de 495.000.000 €) dont voici le détail :

Axes	Mesures	Coût total
Transition écologique	Bâtiments scolaires	300 000 000
	Infrastructures sportives	33 500 000
	Infrastructures IPPJ	8 000 000
	Infrastructures universités	70 000 000
	Plateforme environnement et transition énergétique (recherche)	32 000 000
	Plan de transition écologique des milieux d'accueil de la petite enfance « plan éco-crèches »	20 000 000
	Rénovation d'infrastructures culturelles - Patrimoine propre FWB et subventions aux pouvoirs locaux	73 600 000
Transition numérique	Accompagnement personnalisé et différenciation des apprentissages	35 000 000
	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale	10 000 000
	Fond spécial du numérique (Enseignement supérieur)	30 000 000
	Numérisation de l'ONE	31 400 000
TOTAL		643 500 000

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles via leur diffusion internationale

Dans le cadre du fonds d'urgence, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte un soutien supplémentaire de 2,465 millions d'euros à la diffusion culturelle sur le plan international.

La crise sanitaire impacte de manière importante le secteur culturel. La diffusion de la culture au niveau international présente en plus la particularité qu'elle doit tenir compte de toutes les mesures adoptées dans chaque pays.

Après une large consultation des différents secteurs, opérateurs et acteurs institutionnels dont Wallonie-Bruxelles International (WBI), l'administration en charge des relations internationales, il est apparu que certaines aides existantes s'avéraient insuffisantes compte tenu des besoins.

Dans l'optique d'une approche souple et flexible permettant de répondre à la crise mais aussi aux situations diverses vécues par les opérateurs, le Ministre-Président a évalué des mécanismes de soutien à apporter à ces derniers afin de leur permettre d'assurer la reprise.

3,965 millions d'euros pour la diffusion internationale

Aujourd'hui, le Gouvernement mobilise 2,465 millions d'euros supplémentaires pour la relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles via leur diffusion internationale. En effet, 1,5 millions d'euros avaient déjà été dégagés précédemment pour soutenir les acteurs culturels francophones au niveau international portant à 3,965 millions d'euros le montant total pour mettre en place des aides aux acteurs culturels pour la diffusion internationale.

Concrètement, ce soutien se matérialisera à travers la majoration et l'adaptation des aides et des outils existants, notamment en faveur des disciplines non soutenues auparavant (comme le théâtre adulte par exemple), des aides à l'exportation et à la diffusion ainsi que par le développement de mécanismes complémentaires d'accompagnement relatifs à de nouvelles aides comme des bourses, des outils pour renforcer les œuvres proposées, de la promotion, de la formation ou encore le networking.

Complémentairement à ces aides, des réflexions seront menées afin de faciliter et d'amplifier l'internationalisation de nos opérateurs culturels via par exemple, le lancement d'appels à projets inédits, la mise en place d'un portail d'informations ou encore le développement du secteur du livre au niveau international.

Pierre-Yves Jeholet : « *La crise nous montre qu'il est aussi possible de saisir cette période comme une opportunité pour repenser la manière dont nous consommons et diffusons la culture, notamment sur le plan international.*

Il est nécessaire de maintenir les artistes et les créateurs au travail, dans une perspective de soutien à la recherche et à l'innovation, de transversalité, de création et de réinvention des pratiques. Je suis convaincu que le rayonnement culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international contribuera aussi à la relance dont nous avons besoin chez nous. »

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Enseignement supérieur : de nouvelles mesures d'aide à la réussite pour soutenir les étudiants de première année

À l'initiative de la Ministre Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé mettre en place un plan d'aide à la réussite spécifique aux étudiants de BAC1, doté d'un montant de 6.000.000 euros.

Les étudiants de première année de premier cycle ont terminé leurs études dans l'enseignement secondaire dans un contexte de crise sanitaire, et ont dû commencer leurs parcours dans l'enseignement supérieur à distance. Or, la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur est une période charnière pour permettre aux étudiants de développer leur autonomie et s'inscrire dans un parcours de réussite.

« Il est essentiel de soutenir les étudiants de BAC1 qui se trouveraient en difficultés pédagogiques à l'issue de la session d'examen de janvier », souligne la Ministre Glatigny.

Ces fonds supplémentaires permettront aux établissements d'enseignement supérieur de proposer des **activités supplémentaires de remédiation, des tutorats, des sessions d'exercice en petit groupe** (dans le respect des mesures sanitaires). L'objectif est d'aider les étudiants à vaincre les difficultés qu'ils pourraient rencontrer, et les préparer à aborder la suite de leur parcours académique.

Au besoin, les **établissements pourront proposer des contrats notamment à des étudiants et/ou des assistants** pour assurer la mise en place de ces dispositifs, permettant ainsi à des jeunes de limiter l'impact d'une perte de job d'étudiant.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

2.285.000 euros pour renforcer à nouveau les subsides sociaux à destination des étudiants

A l'initiative de la Ministre Glatigny, le Gouvernement poursuit son soutien aux étudiants impactés financièrement et psychologiquement par la crise sanitaire, en renforçant par un nouveau montant de 2.285.000 euros les subsides sociaux octroyés aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts.

« Il ne faut laisser aucun étudiant au bord du chemin. Les fonds débloqués aujourd'hui démontrent à nouveau l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à les soutenir financièrement et psychologiquement dans cette période très difficile », souligne **Valérie Glatigny**.

Ces fonds permettront aux étudiants en difficulté de bénéficier d'une aide directe et individualisée que ce soit pour les études, les repas, les loyers, les frais de déplacement, les frais informatiques ou des consultations psychologiques.

Ce nouveau financement, comme les deux précédents, est réparti entre les institutions en fonction du nombre d'étudiants boursiers, de condition modeste et payant les droits d'inscription complets 2019-2020. Un montant minimal est, en outre, garanti aux institutions de petite taille, telles que certaines écoles supérieures des arts, afin qu'elles disposent de moyens suffisants pour aider leurs étudiants.

Une attention particulière sera portée au soutien psychologique. Les établissements sont encouragés à rembourser les consultations auprès d'un professionnel de la santé.

Les étudiants en difficulté sont invités à contacter les services sociaux de leur établissement pour bénéficier de soutien dans cette période difficile.

Par ailleurs, un travail de centralisation de l'information sur les différentes aides disponibles via les différents niveaux de pouvoir a été effectué par la Ministre Glatigny en collaboration avec les administrations de la jeunesse et de l'enseignement ainsi que les pôles académiques. Leurs sites internet rassemblent maintenant ces informations utiles pour les étudiants.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient les doctorants impactés par la crise sanitaire

À l'initiative de la Ministre Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un soutien de 3.800.868 euros aux doctorants employés par les universités et le F.R.S.-FNRS qui bénéficient actuellement d'une bourse ou d'un contrat de travail, et dont le travail a été impacté par la crise sanitaire pour les raisons suivantes :

- Missions sur le terrain ou missions internationales annulées ;
- Travail de laboratoire ou collecte de données empêché ou retardé ;
- Baby-sitting du ou des enfants sous 12 ans lors de la fermeture des garderies et des écoles ;
- Interruption temporaire de l'activité de recherche pour aider les hôpitaux ou les laboratoires dans le contexte de la crise sanitaire.

Les montants débloqués aujourd'hui leur permettront d'obtenir une prolongation de leur subvention pour une durée jusqu'à 3 mois. Ces demandes devront être adressées directement à l'université ou via le F.R.S.-FNRS.

Chaque demande sera évaluée par le Conseil de la recherche de chaque université. Les directeurs de thèse et le comité de soutien de thèse seront invités au préalable à transmettre leur avis sur la demande au Conseil de la recherche.

« Les chercheurs ne devraient pas voir leur carrière impactée par la crise sanitaire. La seule matière première, en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la matière grise de nos chercheurs et de nos étudiants », souligne la Ministre Glatigny.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

1,5 millions d'euros pour les Centres de rencontres et d'hébergement en Fédération Wallonie-Bruxelles

A l'initiative de la Ministre de la Jeunesse Valérie GLATIGNY, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté les modalités d'octroi du budget supplémentaire de 1,5 millions d'euros adopté lors du dernier conclave budgétaire pour soutenir les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) suite à la pandémie de COVID19. Le montant de l'indemnité variera entre 6.000, 9.000 et 13.500 euros par tranche de 2 mois en fonction de la catégorie du CRH. Afin de tenir compte des évolutions des mesures sanitaires (qui ont parfois limité puis interdit les activités de séjour), elle sera également intégralement versée aux établissements ayant bénéficié d'un taux d'occupation inférieur ou égal à 30% sur la période de 2 mois. L'indemnité sera aussi partiellement octroyée aux établissements ayant bénéficié d'un taux d'occupation supérieur à 30 mais inférieur à 80%.

La Ministre la Jeunesse Valérie GLATIGNY : « A côté de son impact social et économique indéniable, le COVID19 a aussi un impact psychologique extrêmement lourd. Les mesures sanitaires frappent de plein fouet nos jeunes. Il est indispensable de continuer à soutenir les CRH, qui assurent un rôle social important pour nos jeunes et doivent être soutenus pour traverser cette crise d'une ampleur inédite et pouvoir reprendre leurs activités dès que possible. »

Un **centre de rencontres et d'hébergement (CRH)** accueille des jeunes en groupe ou individuellement. En temps normal, outre des activités favorisant les contacts entre jeunes, des activités résidentielles de durée limitée y sont aussi parfois organisées. Seules les activités pour les jeunes de moins de 12 ans sont encore autorisées.

Les CRH ont été durement impactés par les mesures sanitaires prises pour endiguer la pandémie de COVID19. Les mesures sanitaires prises pour limiter puis interdire (depuis le 28 octobre 2020) les activités de séjour ont eu un impact important sur leur trésorerie.

Le budget dégagé par le gouvernement permettra d'octroyer une indemnité forfaitaire, à l'instar des aides octroyées par les autorités régionales au secteur Horeca.

Les CRH, qui dépendent beaucoup des sorties scolaires, pourront bénéficier de cette indemnité pour la période allant du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021. Chaque forfait couvre des périodes de **deux mois** et varie en fonction du niveau du CRH, à savoir: 13.500 euros pour les CRH de niveau 1; 9.000 euros pour les CRH de niveau 2 et 6.000 euros pour les CRH de niveau 3¹.

Dès lors que ces structures sont confrontées à des charges fixes quel que soit le taux d'occupation / inoccupation, le gouvernement a également décidé d'octroyer une indemnité totale ou partielle en fonction du taux d'occupation des CRH. Concrètement:

¹ La catégorie est elle-même déterminée en fonction de la taille du CRH, déterminée par plusieurs critères définis par le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement, centres d'information des jeunes et de leurs fédérations.

- Les CRH disposant d'un **taux d'occupation inférieur ou égal à 30%** sur la période de deux mois concernée par rapport à une moyenne calculée pour l'année 2019 se verront octroyer **l'intégralité du montant**.
- Les CRH disposant d'un **taux d'occupation compris entre plus de 30% et moins de 80%** sur une période de deux mois par rapport à une moyenne calculée pour l'année 2019 pourront également bénéficier, de façon dégressive, d'une partie de l'indemnité, sur base du tableau suivant :

Taux d'occupation	Part de forfait
0%	100%
10%	100%
20%	100%
30%	100%
40%	90%
50%	80%
60%	70%
70%	60%
80%	0%
90%	0%
100%	0%

Dès lors qu'en temps normal, les CRH avoisinent les 80% de taux d'occupation, ce pourcentage a été arrêté comme plafond pour pouvoir bénéficier de l'indemnité.

En outre, l'indemnité ne pourra aboutir à l'octroi d'un montant supérieur ou égal à 90% des recettes propres de l'opérateur.

Les structures peuvent prendre contact avec le service de la Jeunesse de l'Administration générale de la Culture au 02/413.29.39 ou par mail à service.jeunesse@cfwb.be pour tout renseignement.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

<p style="text-align: center;">Enseignement de promotion sociale : 2.145.780 euros pour permettre l'acquisition de matériel informatique</p>

À l'initiative de la Ministre Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'octroyer un soutien de 2.145.780 euros à l'Enseignement de promotion sociale pour aider ses établissements et ses apprenants à faire face aux coûts matériels liés à l'enseignement en ligne imposé par la crise de la Covid-19.

Cette enveloppe de 2.145.780 euros sera répartie entre les pouvoirs organisateurs au prorata du nombre d'apprenants régulièrement inscrits en 2018-2019. Elle permettra de couvrir des frais relatifs à l'acquisition de matériel nécessaire pour l'enseignement à distance, largement imposé par la crise sanitaire.

Ce matériel pourra soit être mis à disposition des apprenants (ordinateurs, tablettes...), soit à disposition des enseignants pour soutenir et développer l'enseignement en ligne (caméra, tableau blanc interactif, fond vert...).

En cas de prêt de matériel aux apprenants, les directions d'établissements d'enseignement de promotion sociale ainsi que leurs équipes pédagogiques auront la liberté d'attribuer le matériel informatique en fonction des besoins connus et identifiés des apprenants inscrits au sein de leur établissement. Toutefois, ce matériel devra prioritairement être adressé :

- Aux apprenants qui n'ont pas la capacité financière d'acquérir par eux-mêmes ce matériel ;
- Aux apprenants inscrits dans une année diplômante ;
- Aux apprenants inscrits dans les Unités d'Enseignement les plus impactées par l'organisation de l'enseignement à distance.
-

« Les étudiants de l'enseignement de promotion sociale ont dû rapidement s'adapter au basculement vers l'enseignement à distance. Il est important de les aider dans cette transition numérique rapide », souligne la Ministre Glatigny.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Une nouvelle enveloppe de 3 millions d'euros porte à 10 millions d'euros les montants dégagés pour soutenir le sport francophone

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a arrêté les modalités d'octroi d'un budget supplémentaire de 3 millions d'euros pour soutenir le secteur sportif, particulièrement impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID19. Avec ce budget supplémentaire, pas moins de 10 millions d'euros ont ainsi pu être débloqués jusqu'ici pour soutenir les 63 fédérations et 7.047 clubs sportifs.

La Ministre des Sports Valérie GLATIGNY : «*Les mesures sanitaires, bien que nécessaires, frappent de plein fouet les clubs sportifs et leurs membres. Avec ce budget supplémentaire, ce sont 10 millions d'euros qui ont été débloqués depuis le début de la crise pour soutenir le monde sportif.*»

« Je continuerai par ailleurs à travailler avec les experts et le mouvement sportif sur la définition de perspectives pour la reprise progressive et graduelle du sport. Il est indispensable de laisser les sportifs, notamment les jeunes, pratiquer leur sport en toute sécurité chaque fois que cela s'avère possible ».

Ce nouveau budget de 3 millions d'euros dégagé sera réparti, comme la précédente enveloppe adoptée la semaine dernière, entre deux types d'aides:

1. **Une intervention forfaitaire visant l'ensemble des fédérations sportives reconnues (630.000 euros)**
2. **Une intervention variable en fonction du degré d'impact des mesures sanitaires ainsi que de la taille des fédérations (2.370.000 euros) :**

Ce montant sera réparti sur base de **paramètres objectifs** qui permettront notamment de soutenir les secteurs en fonction du degré d'impact des mesures sanitaires (sport pratiqué en salle ou à l'extérieur ; avec ou sans contact ; pratique individuelle ou collective, etc.)

Il sera aussi tenu compte de l'existence ou non d'alternatives si les activités indoor sont interdites (ex: escalade). **Les activités complètement à l'arrêt (ex: judo, volleyball, handisport, etc.) bénéficieront donc d'une intervention qui pourra être plus importante.**

Au moins 80% des subventions versées aux fédérations devront bénéficier aux clubs, ce qui permettra donc aux fédérations d'assumer leur rôle de solidarité envers ces derniers.

Le montant reçu sur cette base permettra par exemple d'instaurer une exemption sur les frais administratifs ou cotisations que versent les clubs aux fédérations pour l'organisation des championnats. Cette mesure permettra aussi aux clubs, dont beaucoup n'ont parfois plus de rentrées financières, de **conserver leurs liquidités.**

Les 20% maximum restants pourront être utilisés par les fédérations pour faire face aux frais des mesures sanitaires, soutenir la réalisation d'objectifs affectés par la COVID19 (**notamment la formation des jeunes**) ou encore faire face à des problèmes de trésorerie.

Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte pas moins de 7.047 clubs sportifs répartis en 63 fédérations et représentant 733.332 affiliés.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75